

DISSOLUTION SUITE A TUP

IMPRIME : M2

(Possibilité de le télécharger gratuitement en cliquant [ici](#) ou de saisir votre formalité sous formes de questions-réponses sur www.cfenet.cci.fr).

PIECES A FOURNIR

- Un exemplaire du procès-verbal des décisions de l'associé unique certifié conforme.
- NB** : les procès-verbaux doivent être enregistrés (payant) auprès du centre des impôts (prévoir au moins 3 exemplaires car les impôts en gardent un).
- Une copie de l'annonce légale ou attestation de parution.



La mention d'associé unique doit avoir été déclarée préalablement ou doit être déclaré lors de la formalité

FRAIS DE GREFFE

- 205,50 € (chèque à libeller à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce de Châteauroux)
- En cas de règlement en espèces, merci de prévoir l'appoint.

OBSERVATION

- Si les formalités sont effectuées par un mandataire, joindre un pouvoir

CLOTURE DE LIQUIDATION SUITE A TUP

IMPRIME : M4

(Possibilité de le télécharger gratuitement en cliquant [ici](#) ou de saisir votre formalité sous formes de questions-réponses sur www.cfenet.cci.fr).

PIECES A FOURNIR

- Néant.



La transmission du patrimoine ne peut se faire qu'après le délai d'opposition de 30 jours à compter du journal d'annonces légales de dissolution

FRAIS DE GREFFE

- Néant.

OBSERVATION

- Si les formalités sont effectuées par un mandataire, joindre un pouvoir